choisis, valeur 500 fr. ou 400 fr. en espèces à choisir ; 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e prix : 40 francs ; 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 15e prix : 5 francs. On fera deux tours et on tirera deux coups de fusil chaque tour. Prix de la mise, 3 fr. 64089

### COMBATS DE COQS

Roubaix. — Dimanche 4 mars, aura lieu au Beau Parc, boulevard de Metz, 44, un des plus beaux 2/3 de la saison, pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr., contre M. Jules Deleplanque, de Velaines (Belgique). Entrée du parc au gagnant. Mise au parc à 4 heures (heure militaire), avant le 3/5 de la Grosse Duite. Plume pour plume (partie morte). 63381d

— Aujourd'hui jeudi, 1er mars, chez M. Joseph Delbart, rue du Vieil-Abreuvoir, 23, 2 de 3 pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr. contre l'Enfié. Des paris nombreux sont engagés. Mise au parc à 5 h. 1/2 précises. 56590d

### PAIN DE SIÈGE

Ladysmith ne peut pas résister davantage :
Les assiégés n'ont plus ni rosbif ni courage ;
On dit même qu'au lieu de s'en servir au bain,
Ils boulottent déjà leur *Congo* comme pain.

*E. Bellemayre, au savonnier Victor Vaissier.*

# Chronique Locale

## ROUBAIX

***Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.***

**Le mouvement de la population pendant l'année 1899.**— Voici quel a été, pendant l'année 1899, le mouvement de la population de Roubaix :

Naissances. — L'état-civil a enregistré 3.641 naissances se décomposant comme suit : 1.540 garçons et 1.486 filles légitimes, 78 garçons et 58 filles illégitimes reconnus, 232 garçons et 247 filles illégitimes non reconnus. 47 accouchements doubles ont donné 55 garçons et 39 filles.

Décès. — Les décès ont été au nombre de 2.390, soit 726 garçons, 342 hommes mariés, 162 veufs ou divorcés, 665 filles, 284 femmes mariées, 221 veuves ou divorcées et 162 enfants mort-nés.

Le nombre des naissances étant de 3.641 et celui des décès de 2.390, la différence au profit des naissances est de 1.251.

Mariages. — Le nombre des mariages s'est élevé à 1.250 : 1.079 entre garçons et filles, 47 entre garçons et veuves, 12 entre garçons et divorcées, 57 entre veufs et filles, 38 entre veufs et veuves, 6 entre veufs et divorcées, 8 entre divorcés et filles, 3 entre divorcés et veuves.

Le nombre des époux qui ont signé a été de 1,176 et celui des épouses de 1,089. Le nombre de mariages précédés d'actes respectueux a été de 26, celui de mariages précédés de contrats de 98. On a compté 3 mariages entre cousins et cousines et 4 entre beaux-frères et belles-sœurs. Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés a été de 241 et celui des enfants ainsi légitimés s'est élevé à 300.

Comparaison entre les années 1898 et 1899. — Le nombre des naissances avait été, en 1898, de 3,729. Il n'a plus été, en 1899, que de 3,641, soit une différence en moins de 88.

On constate également, pour 1899, 28 mariages en moins. Il y en avait eu 1278 pendant l'année 1898; il n'y en a plus eu que 1,250 en 1899.

De même pour les décès. Le nombre en avait été de 2,456 en 1898. Il n'y en a plus eu que 2,390 en 1899, soit une différence en moins de 66.

Seul, le nombre des divorces a augmenté de 8. On en avait compté 29 en 1898, il y en a eu 37 en 1899.

**La question de l'Espierre. — M. le Préfet du Nord à l'usine de Grimonpont.** — M. Vincent, préfet du Nord, a fait mercredi après-midi, une visite à l'usine de Grimonpont. Il était accompagné de MM. Gruson, inspecteur général des ponts et chaussées, et Bienvaux, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Lille. Avant de ratifier les délibérations des conseils municipaux de Roubaix et de Tourcoing concernant le projet de convention à passer avec MM. Delattre et Cie pour l'épuration des eaux de l'Espierre, M. le Préfet avait voulu étudier sur place la question. Cette visite a duré environ une heure.

**Les funérailles d'une religieuse.** — Mercredi matin, à 9 heures et demie, ont eu lieu, en l'église Notre-Dame, les funérailles de Mme Hortense Elisa Barbieux, en religion Sœur Sainte-Adolphine, dont nous avons annoncé la mort.

La levée du corps a été faite, à l'Hôtel-Dieu, par M. le chanoine Evrard, doyen de la paroisse. Une nombreuse assistance suivait le cortège de l'humble religieuse. Nous avons remarqué plusieurs membres du conseil d'administration des Hospices, des délégations de toutes les communautés religieuses de la ville, les médecins traitants de l'Hôtel-Dieu, MM. les docteurs Butruille, Derville, Godefroy, Lepoutre et Bettremieux, M. Ch. Deschodt père, pharmacien de l'établissement. Il y avait aussi des orphelins et orphelines des Hospices.

Pendant l'élévation, M. Lhomme, chantre de la paroisse, a interprété un *Pie Jesu*. Après le service, le cortège s'est rendu au cimetière, où a eu lieu l'inhumation.

**Dans la police.** — Par arrêté préfectoral les agents en tenue, dont les noms suivent, ont été nommés agents de sûreté de 3e classe : MM. Deschildre, Trial et Delaye. Ces nouveaux agents entreront en fonctions, aujourd'hui jeudi 1er mars.

**Les représentations théâtrales gratuites.** — On nous communique la note suivante :

« C'est aujourd'hui jeudi, à huit heures, que seront données les représentations théâtrales offertes gratuitement aux habitants par le Conseil municipal. Les portes de l'Hippodrome et du Théâtre de Roubaix seront ouvertes à 7 heures et demie. Les tickets seront distribués au fur et à mesure des arrivées. »

**La grève de la filature de M. Debuigne.** — La grève de l'établissement de M. J.-B. Debuigne, boulevard de Beaurepaire continue toujours. Les diverses entrevues qui ont eu lieu entre le patron et ses ouvriers n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat.

**Un pénible accident dans un peignage.** — Un pénible accident est survenu, mercredi matin, dans le peignage de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem. Un peigneur, M. Alphonse Bossette, âgé de 46 ans, demeurant rue de Cartignies, était occupé près de son métier. A un certain moment, en poussant de la laine dans la peigneuse, il eut le bras droit pris entre deux cylindres. Aux cris poussés par l'ouvrier, des camarades de travail accoururent et le dégagèrent. Bientôt arrivait M. le docteur Rousseau, qui avait été mandé en toute hâte et qui fit un premier pansement. Peu après, le malheureux était transporté à l'Hôtel-Dieu. On croit que l'amputation du bras sera nécessaire.

**Les accidents du travail.** — Un apprêteur de l'établissement de MM. Ernoult-Bayart frères, a été brûlé au pied gauche, par de l'eau bouillante. L'ouvrier, Gustave Petit, âgé de 28 ans, demeurant rue de l'Alouette cour Farvacque, a été l'objet des soins de M. le docteur Picquet, qui lui a prescrit vingt jours de repos.

— Victor Dubot, magasinier, âgé de 20 ans, travaillant pour le compte de MM. Lemaire et Dillies, a été blessé à la main gauche par un crochet. L'ouvrier habite rue de Valmy, il devra subir vingt jours de repos prescrits par M. le docteur Godefroy.

— Un monteur de jacquarts, Jules Quiévyn, âgé de 21 ans, demeurant rue de la Perche, occupé dans l'établissement de M. L. Vanverts, fabricant, a eu l'index de la main gauche écrasé pendant son travail. Il devra subir quelques jours de repos prescrits par M. le docteur Derville.

— Arthur Bernard, bâcleur, âgé de 16 ans, demeurant au Petit-Tournai, à Wattrelos, s'est blessé à l'avant-bras et au coude droits. M. le docteur Lepers a examiné le blessé qui travaille à la filature de MM. Mulliez frères, et lui a ordonné un mois de repos.

— Dans l'établissement de M. Raymond Lefebvre, filateur, un rattacheur, Jean Desplechin, âgé de 49 ans, demeurant rue Dampierre, a eu le genou comprimé par son métier. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Bernard.

— En levant la bascule de son métier, Odile Desuttère, qui travaille au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, s'est fait une entorse au poignet droit. L'ouvrière habite rue Sainte-Elisabeth, elle devra chômer six jours, de l'avis de M. le docteur Rousseau.

**Les cambrioleurs, boulevard du Cateau.** — Pendant que les autres s'amusent, les malfaiteurs travaillent. Mardi soir, ils ont visité un estaminet du boulevard du Cateau, mais leur butin a été plutôt maigre. Leur victime est M. Charles Debœuf. En rentrant dans son estaminet, vers onze heures, il trouva la porte ouverte, une pince-monseigneur en avait eu raison. Les divers meubles avaient été fracturés et quinze francs en menue monnaie avaient été enlevés, de même qu'un litre de malaga et un litre de curaçao. La police informée a ouvert une enquête.

**Epaule fracturée.** — Un peigneur, M. Henri Poteau, âgé de 49 ans, est tombé dans un escalier de l'usine où il travaille et, dans sa chute, s'est fracturé la clavicule gauche. Il a reçu les soins de M. le docteur Rousseau, qui l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

**Le comité « Justice-Egalité »** se réunira aujourd'hui 1er mars, à huit heures du soir, en son local habituel. Présence indispensable.

**Tannerie-Cordonnerie « La Gazelle »** (en formation). Actions de cent francs. *Avis.* Avant la constitution définitive deux dernières réunions auront lieu ; à Roubaix : Café Pandore, le 1er mars, à 4 heures, et à Tourcoing : Nouvelle Union Tourquennoise, rue de Tournai, le 2 mars, à 4 heures. Bon placement local. 64074d

**Dernière quinzaine de vente**, maison Bernard-Welcomme, 20 bis, Grande-Place. Tapis, linoléum, couvertures, vanneries, malles, articles de voyages. 64056

**La Doctoresse**, *Mme de Puiffe de Magondeau*, par sa méthode spéciale *guérit sans opération* les maladies des femmes. 3 h. à 5 h., rue Charles Quint, 6, à Roubaix. 63215

**Le meilleur**, le plus pur, le plus fin de tous les beurres est le beurre d'Oostcamp, rue du Bois, 13, et dépôts succursales.
Le kil. **3.80**
**Téléphone. On porte à domicile.** 50230

**Croix.**— *La Mission à l'église St-Pierre*— Les prévisions les plus favorables ont été au-dessous du succès — le mot est banal mais l'expression est juste — le succès, disons-nous, de la première grande fête de la mission et l'église de la paroisse St-Pierre s'est trouvée trop exiguë pour recevoir la multitude, avide d'écouter l'ardente parole des missionnaires et d'assister à l'ouverture de la neuvaine en l'honneur de la Sainte-Vierge.

Fait remarquable : bien que la majorité de l'auditoire fut composée de l'élément féminin, il s'est rencontré en même temps des centaines d'hommes, d'ouvriers, oublieux des fatigues de la journée, dont le prédicateur a su visiblement captiver et retenir l'attention.

Du reste, il convient d'ajouter que l'exercice du soir, tel qu'il est réglé pour cette mission, ne saurait lasser personne par sa longueur.

Il se termine, en effet, chaque soir, par un salut bref, mais solennel, auquel l'infatigable chorale du Patronage Léon XIII et la maîtrise apportent le concours de leurs chants. Le salut de mercredi, ainsi que nous l'avions annoncé, a été accompagné d'une brillante illumination, dont les cordons lumineux encadraient agréablement la statue de la Vierge et l'autel où elle repose. Cette illumination a été bien réussie ; une autre, non moins belle, sera préparée pour un prochain exercice.

— *Accident du travail.* — Un graisseur du peignage Holden, Théophile Bolle, âgé de 18 ans et demeurant à Roubaix, a eu le bras serré entre une poulie et la courroie qu'il voulait replacer. L'incapacité de travail sera de huit jours.

— *Une nouvelle société, « l'Union Colombophile de Croix »* vient d'être autorisée par arrêté préfectoral du 23 février ; elle aura son siège à l'estaminet Rabo, place Saint Martin.

— *Pour les pauvres.* — Une somme de 8 fr. 50 a été versée à la Caisse du Bureau de Bienfaisance ; elle est le produit d'une quête faite dimanche soir, au concert de l'*Union Chorale*.

**Wasquehal.**— *Mouvement de la population pendant l'année 1899.* — Naissances : En janvier 11, février 18; mars 20; avril 20; mai 14; juin 15; juillet 17; août 15; septembre 15; octobre 22; novembre 12; décembre 11; soit un total de 190 naissances dont 94 garçons et 96 filles. Sur ce nombre 179 sont légitimes et 11 naturelles; il y a eu deux doubles naissances, Les morts nés sont au nombre de 7, dont 4 garçons et 3 filles.

Mariages. — 37 mariages ont été célébrés : en janvier 1, février 2, avril 6, mai 2, juin 4, juillet 2, aout 1, septembre 2, octobre 4, novembre 5, décembre 7. Parmi les garçons 12 étaient âgés de 20 à 24 ans, 14 de 25 à 29 ans, 5 de 30 à 34 ans, 2 de 35 à 39 ans, 1 de 40 à 49 ans, 1 de 50 à 59 ans. Age des filles : au-dessous de 20 ans, 3 ; de 20 à 24 ans, 7 ; de 25 à 29 ans, 10; de 30 à 34 ans, 1 ; de 35 à 39 ans, 2 ; de 40 à 49 ans, 2; de 50 à 59 ans, 1.

Six de ces mariages ont donné lieu à la rédaction d'un contrat: le nombre des mariages par lesquels des enfants ont été légitimés est de huit, le nombre des enfants ainsi légitimés dix. Parmi les époux 74 sur 70 ont signé. Il n'y a eu aucun divorce.

Décès. — Sexe masculin : célibataires 33, mariés 13, veufs 5, total 51. Sexe féminin : célibataires 24, mariées 9, veuves 2, total 35. Total des décès 86, dont en janvier 7, février 5, mars 6, avril 9, mai 5, juin 7, juillet 12, août 12, septembre 9, octobre 4, novembre 5, décembre 5.

Statistique des décès par âge : au dessous d'un mois 9 ; d'un mois à un an, 25 ; de 1 à 4 ans, 10 ; de 15 à 19 ans, 4 ; de 20 à 24 ans, 3; de 25 à 29 ans, 3; de 30 à 34 ans, 2 ; de 35 à 39 ans, 4 ; de 40 à 44 ans, 4 ; de 45 à 49 ans, 3 ; de 50 à 54 ans, 4 ; de 55 à 59 ans, 1 ; de 60 à 64 ans, 4 ; de 65 à 69 ans, 3 ; de 70 à 74 ans, 1 ; de 75 à 79 ans, 3 : de 80 à 84 ans, 1 ; de 85 et au dessus 2.

**Lannoy.** — *Une tombola.* — Le tirage de la tombola organisée par la société des anciens militaires *La Fraternelle* à Lannoy aura lieu le dimanche 11 mars au siège de la société à l'estaminet des *Trois-Rois* chez M. Charles Lefebvre.

**Toufflers.** — *Résultats d'adjudication.* — L'adjudication de la fourniture du pain nécessaire au Bureau de Bienfaisance a eu lieu à la Mairie lundi dernier. Deux soumissionnaires se sont présentés : M. Derouhaix Louis, boulanger, à Toufflers, a offert un rabais de 3 centimes au kilo de pain de ménage ; M. Loridan Jules, boulanger, à Toufflers, avec un rabais de 3 centimes 1/2, a été déclaré adjudicataire. Cette fourniture s'élève pour l'année 1900 à la somme de 850 fr.

— *Contributions directes.* — Le contrôleur des contributions directes se rendra le vendredi 2 mars à 8 heures 1/2 du matin à la Mairie de Toufflers, pour y effectuer de concert avec les commissaires répartiteurs, l'assiette de la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets, la taxe sur les billards, sur les vélocipèdes, la taxe militaire et la taxe sur les chiens.

**Enterrements du 1er mars.** — Mlle Elise Platel, neuf heures et demie, église du Sacré-Cœur. — Mme veuve Auguste Maton, née Marie Vion, neuf heures, église Sainte-Elisabeth. — M. Jean-Baptiste Cavrois, dix heures un quart, église Saint-Martin. — Mme veuve Jean-Baptiste Lelong, née Hortense Halmaille, neuf heures, église Notre-Dame.

**Obits du même jour.** — M. Charles Leconte, neuf heures et demie, église Saint-Sépulcre. — Mme veuve Louis Florquin, née Caroline Florin, neuf heures et demie, église Saint-Martin. — M. Jean Dassonville, huit heures, chapelle Notre-Dame des Victoires.

**Le Roi des Cafés**, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 30220

Plantes stérilisées, Couronnes, Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue.

**Huile de foie de morue supérieure**, marque Scètenay. Seul dépôt pharmacie Delabaere, rue d'Inkermann, 54. Le litre 3 fr. 50.

**Comptoir de bijouterie-horlogerie, lunetterie Dekimpe.** — *(Voir à la 4e page).* 50591

**Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.**

## UN DRAME MYSTÉRIEUX
### A ANNAPPES

**Deux jeunes gens frappés de plusieurs coups de couteau. -- Etat grave de l'une des victimes. -- Le meurtrier en fuite.**

Un drame au couteau, dont la plupart des circonstances restent inconnues, s'est déroulé dans la nuit de mardi à mercredi au hameau de Marchenelles, à Annappes, en pleine campagne, à quelques centaines de mètres de l'estaminet dit « de Marchenelles ». Les victimes sont deux jeunes gens du voisinage, dont l'un est très grièvement blessé. Le meurtrier, un ouvrier de ferme, d'origine belge, est actuellement en fuite. Voici les détails circonstanciés que nous avons pu recueillir sur cette affaire :

**Un souper d'amis**

Mardi soir, vers 10 heures 1/2, pour fêter le carnaval, un souper avait réuni de nombreux amis à l'estaminet de « Marchenelles, » tenu par M. Delerue. Pendant le repas, un ouvrier de ferme, nommé Standaert Isidore, âgé de 24 ans 1/2, originaire de Snelleghem (Belgique), actuellement en service chez M Delannoy, cultivateur à la ferme dite « de Langlait, » hameau de Marchenelles, était entré à l'estaminet et avait été invité à prendre part au festin. La soirée fut très gaie et exempte de toute discussion.

Vers onze heures, Standaert qui se disposait à rentrer à la ferme, sortit de l'estaminet en priant l'un de ses camarades, Jules Steu, de l'accompagner un bout de chemin. Pendant que d'autres consommateurs s'en allaient de leur côté, tous deux prirent le chemin qui conduisait à la ferme « de Langlait. »

Après quelque temps, des cris répétés de « au secours », partis dans la direction du chemin où ils venaient de disparaître, attirèrent l'attention d'un autre consommateur, Louis Fontaine, qui se trouvait à ce moment en dehors de l'estaminet. Ce dernier, sans prendre le temps d'avertir ses compagnons, s'élança seul sur la route pour porter secours à la victime, mais lui-même ne revint pas.

**Un drame dans la nuit**

Que se passa-t-il alors? On ne le sait exactement. Dix minutes s'étaient à peine écoulées que des cris de détresse se faisaient de nouveau entendre et parvinrent aux oreilles des consommateurs restés à l'estaminet. Tous s'élancèrent au dehors et parmi eux François Fontaine, frère de Louis Fontaine, et Georges Bourry, se hâtèrent de sortir.

A plusieurs centaines de mètres de l'estaminet, ils trouvèrent gisant au milieu d'un champ, leurs deux infortunés compagnons étendus dans de larges mares de sang. Jules Steu portait au-dessus de la main droite une large blessure, provenant d'un coup de couteau, ainsi que plusieurs autres au bras droit. En outre, son veston était traversé de part en part en une dizaine d'endroits, aux épaules, aux bras et dans le dos. Toutefois ces derniers coups n'avaient occasionné aucune blessure sérieuse.

Quant au malheureux Louis Fontaine, une blessure large de dix centimètres lui avait labouré tout le côté gauche de la tête, partant de la naissance des cheveux, pour venir aboutir dans le cou, après avoir traversé l'oreille. La lame du couteau, qui devait être bien affûtée, avait pénétré de cinq à six centimètres, et il s'en est fallu de bien peu qu'elle ne coupât l'artère carotide, ce qui aurait entraîné une mort immédiate.

**Les secours**

Il était à ce moment minuit environ. Pendant que l'on prodiguait aux blessés les premiers soins, un voisin dévoué, courait en toute hâte à Hem chercher M. le docteur Eloire, remplaçant momentanément M. Coubronne, puis à la gendarmerie de Lannoy.

Après un premier pansement, Jules Steu put regagner son domicile. Quant à Louis Fontaine, son état était si grave qu'on dut renoncer à le transporter chez lui.

**A la recherche du meurtrier**

Cependant, le garde Hespel, accompagné de plusieurs voisins, s'était mis à la recherche du meurtrier que l'on savait réfugié à la ferme de « Langlait ». Pendant que les voisins cernaient l'habitation, le garde pénétrait avec le fermier dans la chambre de Standaert. Le lit était vide ; à terre gisait un paquet de vêtements que l'ouvrier avait oublié dans sa fuite précipitée.

Les deux hommes poussèrent leurs recherches jusqu'au bord du fossé qui entoure la ferme, ils y trouvèrent la ceinture de Standaert et découvrirent des traces de pas récentes. Le meurtrier, après s'être déshabillé, avait traversé l'étang à la nage et s'était enfui.

**L'enquête de la gendarmerie**

Vers 5 heures du matin, la gendarmerie arriva sur les lieux et procéda immédiatement à une première enquête. Les deux victimes furent interrogées et déclarèrent avoir été frappés sans provocation aucune par Standaert.

Tout fait supposer qu'une discussion est survenue entre l'ouvrier de ferme et Steu et a donné lieu à une brutale agression du premier. Standaert, aveuglé par la fureur, a ensuite tourné son arme contre Fontaine qui intervenait.

**Les antécédents du meurtrier**

Le fermier Delannoy a déclaré que Standaert, entré à son service au mois d'août 1899, ne s'était jamais attiré aucun reproche et qu'il faisait bon ménage avec ses compagnons de travail. Il possédait un livret de caisse d'épargne accusant une somme de 600 francs d'économies. Ce livret a été emporté par les gendarmes.

En rentrant à la ferme après le coup fait, Standaert, s'adressant à plusieurs domestiques qu'il rencontra, leur a dit, en mauvais français : « Moi avoir été suivi, moi savoir me venger et frapper du couteau ».

On suppose que le meurtrier a pris la direction de la Belgique.

## WATTRELOS

**Un vol commis à Lys-lez-Lannoy. — Arrestation d'un voleur présumé par la gendarmerie de Wattrelos.** — M. Delalé, juge d'instruction, ayant lancé le 17 février un mandat d'arrêt contre un certain Jules Tricot, né à Templeuve le 22 février 1858, et soupçonné d'être l'auteur d'un vol de 250 francs commis à Lys-lez-Lannoy, la gendarmerie de Wattrelos l'a mis en état d'arrestation au domicile qu'il occupe actuellement et auquel on l'a surpris, rue de Lannoy, 138, à Roubaix.

**Capture d'un expulsé.** — La gendarmerie de Wattrelos a mis la main sur un expulsé, Joseph-Auguste Vandamme, né à Vive-St-Eloi, âgé de 36 ans, exerçant la profession de charretier. Vandamme a été arrêté dans sa famille, à Ste-Marguerite, voyant par là qu'il n'est pas toujours vrai de chanter : « Où peut-on être mieux... »

**Accident d'usine.** — Un jeune tisserand, Jules Merlin, âgé de 17 ans, demeurant à la Houzarde, en relevant la bascule du cylindre de son métier, a eu le bras droit comprimé entre l'échasse et la poitrinière. Il résultera de l'accident dont il est victime une incapacité de travail de six jours d'après le docteur Leplat qui l'a soigné.

**La fraude.** — Les douaniers Deaube et Darras, de la caserne du Touquet, ont arrêté au pont de la Becque, un bâcleur de 16 ans 1/2, Charles Mulliez, né et demeurant à Tourcoing, rue de Denain 23, qui était nanti de 40 kilogs de café vert, valeur 30 fr.

## TOURCOING

*Les annonces pour le* Journal de Roubaix *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Walteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 50

**La réunion du Conseil municipal.** — C'est aujourd'hui jeudi, à huit heures et demie du soir, que le Conseil municipal se réunira en séance extraordinaire. Plusieurs importantes questions sont à l'ordre du jour : les plans de l'Académie de dessin; l'usine d'électricité; la reconstruction de la Bourse et de la Chambre de Commerce; l'aménagement de l'hôtel des Postes, etc. Enfin le Conseil sera appelé à délibérer sur l'ensemble des travaux précédemment prévue et dont la réalisation dépend du nouvel emprunt que la ville se propose d'émettre.

**Un Tourquennois devant le Conseil d'Etat.** — Le Conseil d'Etat a rejeté la requête de M. Ducoulombier-Grimonprez contre deux arrêtés en date des 1er et 25 février 1897, par lesquels le Conseil de Préfecture du département du Nord a rejeté en partie sa demande en réduction de la contribution des patentes et de la taxe pour frais de bourse de commerce auxquelles il a été imposé pour l'année 1896 sur le rôle de la commune de Tourcoing comme commissionnaire en marchandises et lui a accordé décharge de la contribution des chevaux et voitures.

**A l'Ecole de Musique.** — Dimanche prochain, 4 mars, aura lieu, à cinq heures du soir, dans la magnifique salle d'auditions de l'Ecole de Musique, un exercice musical donné avec le concours des professeurs et des élèves de l'Ecole, dont le programme promet, par sa composition, d'être très attrayant.

**L'accident du passage à niveau de la Tossée.** — Nous avons donné hier les détails de l'horrible accident qui s'est produit mardi soir au passage à niveau de la Tossée. Nous avons dit qu'une jambe n'avait pu être retrouvée. Cette jambe a été complètement broyée.

Le cadavre restera à l'Hôtel-Dieu. Les funérailles auront lieu vendredi matin à neuf heures en l'église Notre-Dame. Autre détail : C'est la première fois que M. Odoux faisait carnaval. Ajoutons aussi que la victime de cet affreux accident appartient à une excellente famille qui habite Wattrelos. Désiré Odoux y jouissait de la considération de tous.

**Arrestation d'un expulsé.** — Mercredi la gendarmerie a arrêté un homme de 65 ans. Joseph Vanderdonck, sujet belge, sans profession. Cet homme se livrait à la mendicité sur la voie publique.

Conduit à la gendarmerie, on constata que Vanderdonck était sous le coup d'une infraction à un arrêté d'expulsion. Il sera conduit à Lille aujourd'hui jeudi.

**Un chien suspect abattu.** — Dans la matinée de mercredi vers 7 heures, l'agent Tiberghien a abattu un chien noir de grande taille, qui avait étranglé un autre petit chien appartenant à M. Alphonse Corselis, cabaretier, rue de la Gare. Le chien abattu ne paraît pas atteint d'hydrophobie, néanmoins il sera soumis à l'examen d'un vétérinaire.

**Les accidents du travail.** — Une doubleuse, Elise Renard, âgée de 32 ans, demeurant rue de la Marlière, travaillant chez MM. Emile Leplat et fils, filateurs, a reçu sur l'œil gauche un curseur de son métier. M. le docteur Playoust a constaté une contusion et ordonné à la blessée un repos de six jours.

— Chez MM. Léon Monnier, fabricant de tapis, rue Nationale, un tisserand, Alfred Lamendin, âgé de 23 ans, demeurant rue de Melbourne, a été coupé à l'index droit par les verges de son métier. Un repos de huit jours lui a été prescrit par M. le docteur Desbonnets.

— A la filature de MM. Paul et Henri Leurent, Emile Adyns, âgé de 42 ans, ouvrier des batteurs, demeurant rue de Metz, a eu la main gauche prise entre deux rouleaux d'un métier. M. le docteur Vanneufville, qui a soigné le blessé, a constaté des plaies contuses et déclaré que Adyns subirait une incapacité de travail de six semaines.

**Après boire.** — Mercredi matin, un trieur Louis Duquesne, âgé de 35 ans, demeurant rue de Gand, se trouvait à la gare après avoir fait de nombreuses libations. Il se mit à injurier le gendarme de service : mais celui-ci lui mit la main au collet et le conduisit au dépôt.

**Les contraventions.** — Dans la journée de mercredi, la police a dressé deux contraventions pour ivresse.

**Carême; jours maigres.** — Pilots, sarcelles, huîtres anglaises et d'Ostende; escargots, moules. Grand choix de conserves de poissons et de légumes. Haddocks, kippers, Rollmoops, sardines russes, tomates fraîches et champignons frais tous les jours. Beurre de la laiterie d'Oostcamp. — Maison Tanghe-Verdonck, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville. Téléphone 402.

**Mouvaux.** — *La grève de l'usine de M. Blondet.* — Nous avons dans notre précédent numéro annoncé l'incident d'atelier survenu chez M. Blondet, fabricant de tissus d'ameublement. La déclaration de grève a été faite à la mairie. Voici les motifs de cette cessation de travail : Il y a quelque temps, des tisserands adressaient à M. Blondet, par lettre, quelques revendications ; les ouvriers exprimaient le désir de voir faire sous leurs yeux le métrage des pièces et se plaignaient du peu de diligence apportée par la contre-dame dans la distribution des navettes.

A la suite de cette lettre, M. Blondet eut une entrevue avec les ouvriers délégués; il leur promit de suite que le métrage serait fait devant eux et, après explications en ce qui concerne la distribution des navettes, il s'engagea à faire l'acquisition d'un certain nombre de *buaux*. Les délégués se retirèrent satisfaits ; les tisserands travaillèrent lundi comme de coutume ; mais dans la soirée, les délégués se présentèrent de nouveau et, au nom de leurs camarades, demandèrent le renvoi de la contre-dame incriminée. M. Blondet s'y refusa catégoriquement ; c'est alors que les cinquante ouvriers du tissage mécanique cessèrent le travail.

De l'enquête que nous avons faite, il résulte que la contre-dame montre de la sévérité dans son emploi et que quelques ouvriers ont voulu voir dans cette sévérité du mauvais gré. Ce sont ces quelques tisserands qui ont entraîné à leur suite tous leurs camarades. Mercredi matin, les gendarmes de Tourcoing ont fait une enquête. Aucun incident ne s'est produit.

A propos de cette même grève, l'*Avenir* a publié la lettre suivante qu'il avait reçue de MM. Blondet et Cie.

« Mouvaux, le 27 février 1900.

» Monsieur le Rédacteur du journal *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*,

» Je lis dans votre numéro de ce jour une version dont pas un mot n'est conforme à l'exactitude des faits qui se sont passés, et qui ont amené la cessation de travail qui a eu lieu chez moi.

» J'ai, comme vous vous plaisez à le reconnaître, l'esprit conciliant, mais justement parce que je suis animé des meilleures dispositions, je ne veux pas qu'on dénature les choses et j'estime que dans la relation qui vous a été faite, votre bonne foi a été surprise.

» Dans la lettre que mes ouvriers m'auraient écrite, il n'était nullement question du renvoi d'une contre-dame. On m'y signalait bien dans cette lettre, avec un esprit de grande exagération, la difficulté de caractère d'une personne employée à la distribution des canettes, mais il n'était pas question du renvoi de cette personne. J'avais donné l'assurance que je ferais une enquête ; je ne pouvais pas faire davantage.

» Quant à la question de l'augmentation, ce qu'on vous a rapporté n'est pas plus exact, attendu que l'ouvrier réclamant qui faisait partie de la délégation a renoncé de lui-même à sa prétention, lorsque je lui ai eu démontré que si je me laissais aller à donner une augmentation sur l'article en question, je serais logiquement amené à réduire d'autant le prix de façon d'un article à peu près similaire contenant une canette de plus et qui se fait dans le tissage en plus grande quantité.

» On a omis de plus de vous faire part que j'avais donné satisfaction sur un point que les ouvriers paraissaient considérer comme le point capital de leurs revendications, celui du contrôle du métrage des pièces. J'avais donc tout lieu de croire que dans ces conditions tout conflit serait écarté, quand on est revenu avec la nouvelle prétention de m'imposer le renvoi de la contredame.

» Cela mettait la question sur le principe d'un ultimatum inadmissible. C'est pourquoi quelque libéral et bien intentionné que je puisse être, je ne puis aller jusqu'au point d'admettre que mes ouvriers puissent devenir les maîtres chez moi !

» Je vous serai donc très obligé, Monsieur le Directeur, de bien vouloir publier cette rectification dans vos colonnes, et, en attendant, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués. » Louis Blondet. »

**Marcq-en-Barœul.** — *Un accident de travail.*— Chez M. Donat Montellier, fondeur, un manœuvre, Alphonse Ramon, âgé de 33 ans, demeurant à Marcq, est tombé la main sur une planche sur laquelle des clous faisaient saillie. M. le docteur Masson a constaté des piqûres à la main gauche et a conclu, sans complications, à une incapacité de travail de quelques semaines.

**Roncq.** — *Exploits de masques.* — Mardi soir, vers onze heures, une grave scène de violence s'est déroulée dans la rue des Chats-Huants. Un célibataire, Jules Noppe, tisserand âgé de 32 ans, retournait chez lui, même rue, n° 62, lorsque à quelque distance de sa demeure, il fit la rencontre d'un groupe de masques qui, sans aucun motif se jetèrent sur lui et le rouèrent de coups. M. Noppe a eu la tête lardée de coups qui semblent produits au moyen d'un ciseau de menuisier.

Le pauvre garçon s'affaissa et ses lâches agresseurs le roulèrent dans le fossé qui borde la route ; il ne reprit ses sens que vers trois heures du matin et péniblement regagna son domicile. M. le docteur Galissot juge les blessures assez sérieuses. Une plainte a été déposée à la police qui ouvrit aussitôt une enquête au cours de laquelle le garde champêtre Olivier saisit chez un cabaretier un costume de masque sur lequel ont été relevées des tâches de sang.

— *La fraude.* — Le brigadier Lappont et le préposé Alloché, de service au chemin Rapide, ont arrêté trois individus porteurs chacun de boîtes d'allumettes. Procès-verbal a été rédigé à leur charge à Neuville.

**Halluin.** — *Arrestation d'une mendiante.* — Le garde-champêtre Lamblin a procédé, dans la journée de mercredi, à l'arrestation d'une femme âgée de 52 ans. Emma Cordein, originaire d'Hazebrouck, pour mendicité au quartier de Sébastopol et outrages aux agents.

— *Contraventions.* — Les gendarmes Théry et Lestienne ont dressé contravention à deux jeunes ouvriers, Alphonse D... et Arthur J..., pour ivresse manifeste.

— *Une affaire de coups.* — Sur la plainte de Mme veuve Mignon, demeurant rue de la Paix, procès-verbal a été dressé à la charge des frères Arthur et Guillaume Vervaek et Clément Pollet, pour coups et blessures sur elle et son fils Arthur.

— *Arrestation d'un fraudeur.* — Le préposé Larroutier, de service en ville, a arrêté après une longue course un sieur Estourdeleux, nanti de 50 boîtes d'allumettes. Procès-verbal a été rédigé au bureau d'Halluin.

**PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 81.**
**Superbes portraits 40 X 30 gratis aux mariés**

## LILLE

**Les étudiants en médecine et le service militaire.** — Les étudiants candidats au grade de docteur en médecine de la Faculté de Lille se sont réunis le 23 février 1900, dans un amphithéâtre de cette Faculté et ont voté un ordre du jour remerciant MM. Lachaud, Vazeilles, Buisière et Robert Surcouf, députés, qui ont déposé un projet de loi, dont voici le sens : « Les étudiants en médecine seront appelés sous les drapeaux après avoir validé, par l'examen de physiologie, leur 8e inscription.

**Un hardi cambriolage, rue Masséna.** — Les cambrioleurs n'ont pas perdu leur temps, mardi après-

---

FEUILLETON DU 2 MARS 1900. — N° 12

# MARTYRE!

***Par Adolphe D'ENNERY***

**PREMIÈRE PARTIE**

II

... Ce qu'il y a de sûr, c'est que les prévisions de mon père se réalisèrent de point en point, que je mangeai une partie de ma fortune, que j'en administrai mal le reste, que j'essayai de me rattraper avec le jeu, au cercle, aux courses, à la Bourse, et que, finalement, je me trouvai absolument ruiné, il y a six mois.

... Depuis, j'ai essayé de tout sans parvenir à rien. En fin de compte, j'allais me casser la tête avec ce pistolet qui est le dernier débris de ma splendeur passée et que je n'aurais pas vendu pour m'acheter mon dernier morceau de pain, quand, tout à coup, je me rappelai la chance de salut que m'offrait la lettre jointe au testament de mon père.

— « Mais... j'oublie que j'ai une mère ! m'écriai-je.. »

Et j'écrivis à Mme de La Marche la lettre que vous avez ouverte et qui vous fait venir ici.

— Vous saviez que vous aviez une mère ! ne put s'empêcher de dire Mme de Moray. Et cependant vous êtes demeuré plusieurs années sans chercher à la connaître ! A votre place, moi, je n'aurais pas laissé s'écouler une heure avant de l'avoir vue !... Je me serais placé mystérieusement sur son passage !... Et j'aurais élevé mon cœur jusqu'à Dieu, dans une prière de reconnaissance !

Robert Burel la regardait parler, avec un air de profonde stupéfaction. Evidemment, il n'avait pas compris d'abord. Mais bientôt l'intelligence lui revint.

— Ah ! fit-il. Oui. Je vois ce que vous voulez dire... les grands sentiments, n'est-ce pas ? Ma mère ! j'ai une mère ! Sauvé ! Je suis sauvé !... Eh bien, non ! Je vous l'avoue, cette corde-là m'a tout à fait manqué, lorsque j'ai appris le nom de mère !... Et si nous sommes, à l'endroit de l'amour filial, si différents l'un de l'autre, c'est que nous avons tous les deux, en une seule et même personne, vous une mère... angélique, digne de toute votre tendresse, et moi, une mère coupable, dénaturée et digne de mon indifférence !

— On peut donc ne pas aimer sa mère ! s'écria Laurence avec un accent de révolte.

— Aimeriez-vous la vôtre, riposta brutalement Robert, si vous ne l'aviez jamais connue et si vous aviez été vouée par elle au plus complet abandon ? Car enfin, c'est vrai, cela ! j'ai été abandonné par elle !

... J'aurais pu être jeté dans quelque hospice d'orphelins, condamné à la misère, à la souffrance sans qu'elle en sût jamais rien ! Le pauvre de la rue à qui elle jette une aumône, cela aurait pu être moi. Cependant elle aurait pu me la refuser, en sachant qui j'étais !

... Vous me demandez si l'on peut ne pas aimer sa mère ? Allons donc ! La tendresse filiale n'est pas une de ces herbes folles qui poussent au hasard : c'est une plante qui germe et ne grandit qu'au fécondant soleil de l'amour maternel !

— Vous vous plaignez d'avoir été abandonné, s'écria Laurence, mais songez donc que votre mère était mariée! Que vouliez-vous qu'elle fit ?

— Qu'elle s'abstînt d'être coupable, dit froidement Robert, ou que, l'ayant été, elle eût le courage de supporter, elle, la coupable, les conséquences de sa faute au lieu de les faire peser sur l'innocent que j'étais !

... Mais à quoi bon cette discussion entre nous ? Elle est inutile et vaine. Vous ne me persuaderez pas plus que je ne parviendrai à vous convaincre. Nous sommes chacun dans notre rôle et nous avons raison tous deux, nous plaçant au point de vue qui est propre à chacun de nous.

— Soit ! dit Laurence. D'ailleurs, vous aviez certainement un but en demandant un entretien à Mme l'amirale de La Marche. Faites-moi connaître ce que vous attendiez d'elle, et, s'il se peut, j'essayerai de vous satisfaire.

— Que cela se puisse ou non, répondit Robert avec une tranquillité résolue, il faudra que cela soit. Je vais donc vous apprendre ce que je m'apprêtais à dire à Mme de La Marche.

... Puisqu'elle a jugé bon de me délier, dès ma naissance, de tout sentiment d'amour et de respect, je n'ai pas plus le projet de lui en offrir que d'en exiger d'elle. Je ne chercherai donc pas à lui imposer ma présence plus qu'il ne sera nécessaire.

... J'ai imprudemment gâché ma vie, je suis à bout de toutes ressources. Je n'ai plus ni amis ni famille. Je suis une épave flottante sur cet océan où je pourrais m'engloutir sans que personne seulement s'aperçoive que j'ai disparu.

Eh bien, je n'ai plus qu'une ambition, qu'un rêve : quitter ce pays où rien ne m'attache plus, où j'ai tout pris en haine, choses et gens ! et m'en aller dans un monde tout nouveau me faire une vie nouvelle.

... Mais il ne me convient pas de tenter l'aventure épuisé et vaincu d'avance, faute des premières ressources. Je ne veux pas user les quelques années et les quelques volontés d'énergie que je puis avoir à conquérir sou par sou les éléments de la fortune pour laquelle je vais combattre. Je veux enfin des munitions et des armes avant d'engager le combat pour la vie...

— Je comprends, interrompit Mme de Moray qui entrevoyait avec joie le moyen de détourner le péril vivant qui se dressait devant l'honneur de sa mère. C'est de l'argent que vous voulez !

Il y avait néanmoins un involontaire accent de mépris dans cettte exclamation. Robert Burel s'en aperçut et sourit.

— De l'argent ! Oui, de l'argent, fit-il. Est-ce que votre mère ne vous en a pas donné à vous, lorsqu'il s'est agi de vous créer une situation dans la vie, de vous marier ? Et cependant vous aviez tant d'autres biens qui me manquent : la considération, la famille, l'amour de tous ceux qui vous entourent ! A tout cela, votre mère a ajouté le bienfait d'une dot ! De quel droit m'en refuserait-elle une, à moi, qui n'ai rien reçu de ce que vous possédez si largement ?

— Nous n'avons plus à discuter, dit Laurence, non sans fierté. Nous traitons seulement une affaire à présent... Quelles sont vos exigences ?

Robert hésita un instant.

— Quelle a été cette dot que vous avez reçue, demanda-t-il, quand votre mère vous a mariée ?

— Je ne saurais vous dire au juste... huit cent mille francs, je crois.

— Eh bien, dit le jeune homme lentement en pesant ses paroles, je n'aurai point des exigences excessives, pour vous emprunter le terme dont vous venez de vous servir. Que votre mère me donne le huitième seulement de ce qu'elle vous a donné, et je la tiendrai quitte du reste, dans le passé et dans l'avenir.

Ce chiffre arracha un tressaillement à Mme de Moray.

— Cent mille francs ! s'écria-t-elle, et où voulez-vous que je les prenne ?

— Ce n'est pas à vous que je les demande, c'est à votre mère.

— Pensez-vous donc qu'elle puisse, plus que moi, disposer d'une somme aussi considérable, alors même que je lui ferais connaître votre demande ?

— Ce n'est point une demande, c'est un marché ! Mon départ et mon silence sont à ce prix.

— Mais, encore une fois, vous exigez l'impossible ! Les femmes n'ont pas la disposition de leur fortune, vous le savez bien !

— C'est à Mme Firmin de La Marche à trouver le moyen de faire l'impossible, comme vous dites. En me mettant au monde, elle a contracté une dette envers moi. Et cette dette, si elle cherchait à s'y sonstraire, je la révèlerais plutôt au monde entier !

— Vous ne feriez pas cela ! s'écria Mme de Moray. Vous ne trahiriez pas le secret de votre mère !

— Sur ma vie, je vous jure que je le ferais, répondit Robert avec une fermeté tranquille.

La malheureuse jeune femme se sentait comme étranglée par une volonté et par une force que rien certainement ne parviendrait à vaincre.

— Je vous donnerais volontiers des millions, murmura-t-elle, si je savais le moyen de me les procurer. Je m'efforcerai donc de trouver la somme que vous prétendez recevoir. Je chercherai. , je...

— Vous ou elle, que m'importe ?

— Oh ! ce sera moi, dit Laurence en frémissant. Comment pouvez-vous supposer que j'aurais le courage de dévoiler à ma mère que son terrible secret m'est connu ? Oui, oui ! Ce sera moi ! Encore une fois, je chercherai... je trouverai... j'ai des bijoux... je prendrai des engagements...

— Il est un moyen bien simple !... Si vous ne voulez pas parler de tout ceci à Mme de La Marche, adressez-vous à votre mari. M. de Moray est très riche, m'a-t-on dit. Il vous donnera ce que vous lui demanderez.

Laurence eut un soubresaut de révolte.

— Dire à mon mari ! s'écria-t-elle. Quelle est donc votre conscience pour admettre que même à mon mari, que surtout à mon mari, j'irai dévoiler un tel malheur ! J'aimerais mieux mourir que de porter atteinte au respect dont il entoure la vieillesse de ma bien-aimée mère. Oui, plutôt cent fois mourir !

— A votre guise, fit Robert avec insouciance. Prenez tel moyen qu'il vous plaira, pourvu que vous réussissiez... Voyons... quand m'apporterez-vous cet argent ? Je vous donne quarante-huit heures.

— Mais c'est impossible.

— C'est à vous de vous arranger pour que cela soit. Après-demain, à pareille heure, je vous attendrai ici.

— Ici ! protesta Laurence. Non, pas ici. Je ne pourrais me résigner à rentrer dans cette chambre où j'ai appris de si épouvantables choses !

— Ailleurs, ça m'est égal. Où, alors ?

— Eh bien !... je ne sais pas, moi !... Tenez... à l'église Saint-Germain-des-Prés, où j'ai l'habitude d'aller.

— A Saint-Germain-des-Prés. Soit. Après-demain à la même heure, c'est entendu.

— Oui, mais....

— Quoi ?

— Quand je vous aurai remis l'argent, — si je parviens à me le procurer, — qui me dit que le danger auquel je veux parer ne se représentera pas avec des exigences nouvelles.

— Je vous donnerais ma parole que vous n'y croiriez peut-être pas... Je ne puis vous offrir qu'une chose. En échange des billets de banque que vous me remettrez, je vous donnerai, moi, les lettres de Mme l'amirale de La Marche.

Laurence se leva et gagna la porte.

— Bien. A après-demain, quatre heures, à Saint-Germain-des-Prés, dit-elle.

— A après-demain.

La jeune femme se retira rapidement, toute troublée. Moins de cinq minutes après, elle se trouvait chez elle et se jetait sur une chaise longue, défendant qu'on lui apportât de la lumière, se disant un peu souffrante d'une migraine et recommandant qu'on ne lui dérangeât pas jusqu'à l'heure du dîner.

*(A suivre)* Adolphe d'Ennery.